

TCHAD | PROVINCE DU LAC

Matrice de suivi des déplacements (DTM)

Rapport sur les déplacements | Round 15 | 01 mai — 16 juin 2021

Les activités de la DTM dans la province du Lac sont soutenues par :



Ministry of Foreign Affairs
Republic of Korea



Ministère des Affaires étrangères



OIM
ONU MIGRATION

Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'OIM, des donateurs et des partenaires. L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Les cartes fournies le sont uniquement à titre illustratif. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.

Les données brutes sur base desquelles ce rapport a été élaboré sont disponibles sur le site internet de la DTM mentionné ci-dessous. En cas de besoin d'appui aux analyses approfondies, les partenaires peuvent contacter la DTM Tchad à travers le courriel ci-dessous.

Pour toute information extraite de ce document, qu'elle soit citée, paraphrasée, ou utilisée de quelque manière que ce soit, la source doit être mentionnée comme suit : "Source : Organisation Internationale pour les Migrations [Mois, Année], Matrice de Suivi des Déplacements (DTM)"

PHOTO DE COUVERTURE : Une femme déplacée pilant du maïs dans le site de Taal (Sous-préfecture de Bagasola) © OIM Tchad 2021/Andrea Ruffini

Organisation Internationale pour les Migrations
Quartier Klemat. Rue 3044. BP 6450
N'Djamena
Tchad

Tel.: +235 22 52 53 62

E-mail : dtmtchad@iom.int

Sites internet : <https://displacement.iom.int/chad> – <https://dtm.iom.int/chad>



SOMMAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	4
CONTEXTE	5
MÉTHODOLOGIE.....	6
LIMITES	7
POPULATIONS DÉPLACÉES.....	7
Effectifs de populations.....	7
Profil démographique.....	8
Localisation des personnes déplacées.....	9
Caractéristiques des lieux d'accueil et des abris	10
PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES (PDI).....	12
Effectifs de populations.....	12
Périodes de déplacement.....	13
Provenances des PDI.....	15
Motifs de déplacement des PDI.....	16
RETOURNÉS (DE L'ÉTRANGER ET ANCIENNES PDI).....	17
Effectifs de population	17
Retournés venus de l'étranger	19
Retournés anciennes PDI.....	20
BESOINS, ASSISTANCE ET ACCÈS AUX SERVICES.....	22
Besoins prioritaires des personnes déplacées.....	22
Assistances.....	22
Services de santé et informations liées au COVID-19.....	24
Eau, hygiène et assainissement.....	26
Sécurité alimentaire.....	28
Protection.....	28
Scolarisation	29

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La Matrice de suivi des déplacements, tiré de l'anglais *Displacement Tracking Matrix (DTM)*, est un outil de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) conceptualisé en 2004, qui permet de faire le suivi des déplacements et mobilités des populations. Elle permet de collecter des informations à différents niveaux, les traiter et les diffuser, afin de garantir aux acteurs humanitaires et de développement, aux gouvernements et aux autres acteurs intéressés, une meilleure compréhension des mouvements et de l'évolution des besoins des populations déplacées : les effectifs des populations, la localisation des personnes déplacées, les périodes de déplacement, leurs conditions de vie, et encore bien d'autres éléments, sont autant d'informations recherchées et collectées. Ce rapport de la DTM, relatif au quinzième round de collecte dans la province du Lac, donne un aperçu de la situation de déplacement dans cette province du Tchad, où les déplacements de populations sont principalement dus à l'insécurité liée aux violences perpétrées par des groupes armés non étatiques. Les informations présentées dans ce rapport ont été collectées auprès d'informateurs clés en proche collaboration avec les autorités locales et partenaires humanitaires, **dans 220 lieux de déplacement (165 sites et 55 villages), du 01 mai au 02 juin 2021.**

Par ailleurs, depuis le round 11, des analyses relatives à la **pandémie de COVID-19** sont présentées, telles que la connaissance globale du virus et des gestes barrières par les personnes déplacées, ainsi que sur leur niveau d'inquiétude face à la pandémie et les mesures préventives prises dans les localités évaluées.



Lors de ce round, la DTM a identifié une population déplacée totale de 459 513 individus : 402 703 Personnes Déplacées Internes (soit 88% de la population déplacée), 30 356 retournés venus de l'étranger (6%) et 26 454 retournés anciennes PDI (6%)



220 lieux de déplacement ont été évalués durant ce round 15, comprenant 165 sites et 55 communautés hôtes



95% des PDI s'étaient déplacées pour la première fois à cause d'attaques armées, tandis que 4% s'étaient déplacées préventivement



La population déplacée est composée à 53% de femmes et à 47% d'hommes



La taille moyenne des ménages déplacés est de 5 personnes



53% de la population déplacée ont entre 0 et 17 ans



Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 6% des personnes déplacées



77% des personnes déplacées identifiées vivent dans des sites alors que 23% vivent au sein de communautés hôtes

CONTEXTE

La Matrice de suivi des déplacements (DTM) est présente dans le bassin du lac Tchad depuis 2014. Elle a été activée au Nigeria en juillet 2014, au Tchad en mai 2015 et au Cameroun en novembre 2015. Les activités DTM fournissent des informations cruciales à divers acteurs (partenaires humanitaires, partenaires de développement et gouvernementaux) sur le déplacement des populations afin d'apporter une réponse appropriée, tant au niveau de la sous-région qu'au niveau de chacun de ces pays. Ceux-ci sont touchés par la même crise dans des contextes similaires et les méthodologies utilisées par la DTM sont analogues, ce qui permet de comparer les tendances de déplacement dans la sous-région.

La DTM vise à obtenir des informations de base sur les personnes déplacées afin de faciliter la coordination et la fourniture de réponses humanitaires ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de développement ou de transition vers le développement.

La DTM met fréquemment à jour les informations obtenues, permettant aux différents acteurs humanitaires et gouvernementaux de répondre de la manière la plus appropriée et ciblée possible. Les activités de collecte se penchent particulièrement sur : le nombre des personnes déplacées au plus petit niveau géographique (village et site) ; leurs caractéristiques sociodémographiques ainsi que leurs vulnérabilités spécifiques ; les tendances générales de déplacement ; et les besoins sectoriels et les lacunes en termes de services fournis aux personnes déplacées.

Depuis 2015, le Tchad fait l'objet d'attaques perpétrées par des groupes armés. Les attaques et les menaces récurrentes continuent de provoquer le déplacement des populations vivant dans la province du Lac. Tandis que l'année 2018 a été marquée par une baisse importante du nombre d'attaques armées et donc des déplacements de populations, celles-ci se sont intensifiées au cours des années 2019, 2020 et 2021 entraînant des déplacements massifs de personnes. Depuis la fin de l'année 2020 et durant l'année 2021, les conditions sécuritaires ont continué à se dégrader,

particulièrement dans les sous-préfectures de Kangalam et Ngouboua qui ont constitué les provenances de près de deux tiers des personnes déplacées observées à travers l'outil de suivi des urgences de la DTM en 2021¹. Les conditions climatiques (inondations ou montées des eaux) ont également entraîné le déplacement d'un nombre important de personnes au cours de ce round.

Par ailleurs, le premier cas de maladie à coronavirus (**COVID-19**) a été confirmé au Tchad le 19 mars 2020². Même si à ce jour, aucun cas de COVID-19 n'a été confirmé parmi les personnes déplacées dans la province du Lac, **cette crise sanitaire est venue se superposer à la situation de crise existante, posant un risque majeur pour les populations déplacées en situation de vulnérabilité extrême**. En effet, les populations déplacées dans la province du Lac vivent dans des lieux de déplacement où il est quasiment impossible d'appliquer les mesures de distanciation sociale et où l'accès aux services de base, tels que les soins médicaux, l'eau ou les services d'hygiène et d'assainissement, est très limité.



Entretien avec les informateurs clés dans le site de Boud 1 (sous-préfecture de Ngouboua)
© OIM Tchad 2021 / Hassane Alkhere

¹ Respectivement 39 et 22% des personnes déplacées observées à travers l'outil de suivi des urgences sont venues de Kangalam et Ngouboua

² Voir le rapport sur les Restrictions de Mobilité liées au COVID-19 [ici](#)

MÉTHODOLOGIE

Au Tchad, la DTM mène des évaluations fréquentes et régulières auprès d'informateurs clés dans les localités identifiées comme accueillant des personnes déplacées. Les équipes DTM collectent les données à travers d'entretiens avec les informateurs clés au niveau des sites et villages. Il s'agit des personnes ou acteurs ayant des rôles prépondérants dans les communautés. Les informateurs clés fournissent des estimations sur le nombre de personnes déplacées qui se trouvent dans leurs sites ou communautés hôtes, leur provenance et expérience de déplacement, ainsi que leur besoins et vulnérabilités.

La DTM suit les catégories de personnes suivantes : les personnes déplacées internes et les retournés anciennes PDI et les retournés venus de l'étranger. Dans le cadre de ce rapport, ces personnes sont regroupées dans l'appellation de « personnes déplacées ».

Personnes déplacées internes (PDI) : « Personnes ou [...] groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État ».

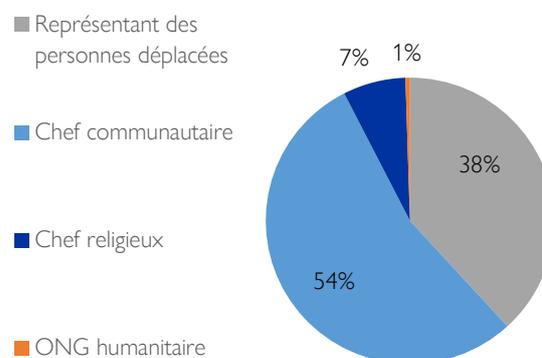
Retournés anciennes PDI : Il s'agit des personnes qui étaient auparavant des PDI et sont ensuite retournées dans leur lieu de résidence habituel. **Malgré leur retour dans leur lieu de résidence habituel, ces personnes n'ont pas d'accès aux solutions durables à leur déplacement et leurs conditions humanitaires et vulnérabilités sont analogues à celles des PDI.**

Retournés venus de l'étranger : Il s'agit des Tchadiens qui avaient migré vers un autre pays depuis des dizaines d'années et qui ont été contraints de fuir ces pays pour se réfugier au Tchad. **Elles sont dans une situation de déplacement analogue à celle des PDI car elles ne vivent pas**

actuellement dans leur lieu de résidence habituelle étant donné que ces pays de provenance étaient déjà leur résidence habituelle. La plupart d'entre ces personnes vivent actuellement dans des sites de déplacement.

Les informations présentées dans ce rapport ont été collectées par les équipes de la DTM et de l'ONG locale Action pour l'Action Humanitaire et le Développement Durable, du 01 mai au 02 juin 2021 dans 220 lieux de déplacement³ dans la province du Lac. La collecte de données a été menée dans trois départements (contenant sept sous-préfectures) de la province du Lac affectés par la crise : Fouli, Kaya et Mamdi. Durant ce round, les données ont été collectées au travers d'entretiens avec **681 informateurs clés**, soit une moyenne de trois informateurs clés interrogés par village ou site de déplacement. Les représentants des personnes déplacées (38%) et les leaders communautaires (54%) ont constitué la plus grande partie des informateurs clés auprès desquels les données ont été collectées, tandis que 7 pour cent étaient des chefs religieux.

Graphique 1 : Données démographiques des informateurs clés



³ Dans ce rapport, le terme « lieu de déplacement » fait référence aux sites de déplacement et villages dans lesquelles les personnes déplacées ont été identifiées durant ce round de collecte.

LIMITES

Les données utilisées dans le cadre de cette analyse sont des estimations obtenues par le biais d'entretiens avec les informateurs clés. Ainsi, afin d'assurer la fiabilité de ces estimations, les collectes de données ont été effectuées aux niveaux administratifs les plus bas : le site ou le village. La zone géographique est ainsi réduite et cela permet d'assurer que les informateurs clés qui fournissent les données ont une connaissance approfondie de leurs zones. Par ailleurs, la situation sécuritaire dans la province du Lac s'étant fortement dégradée depuis le début de l'année 2020, l'accès à certaines zones situées notamment dans les îles a été très difficile, voire impossible, pour les équipes de collecte. Au cours du round 15, les équipes de collecte n'ont pas pu se rendre dans un certain nombre de localités. Ainsi, 6 pour cent des lieux de déplacement ont été évalués par téléphone.



POPULATIONS DÉPLACÉES

Effectifs de populations

Personnes Déplacées Internes (PDI)



402 703 individus
87 254 ménages
88% de la population déplacée

Retournés venus de l'étranger



30 356 individus
6 172 ménages
6% de la population déplacée

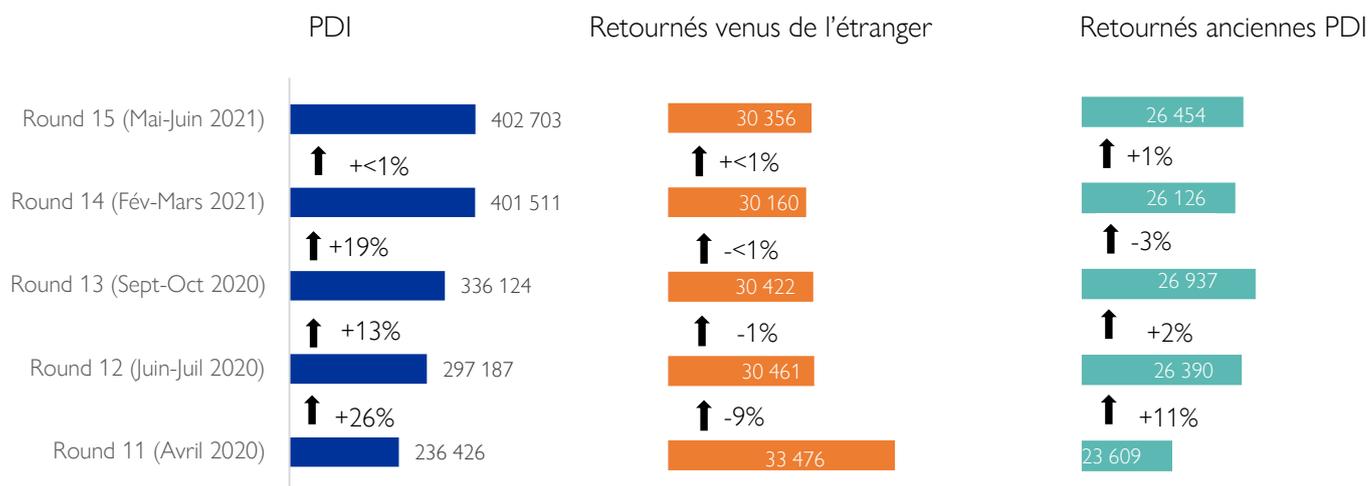
Retournés anciennes PDI



26 454 individus
5 375 ménages
6% de la population déplacée

Lors de ce quinzième round, **un total de 459 513 individus déplacés (402 703 PDI, 30 356 retournés venus de l'étranger et 26 454 retournés anciennes PDI) vivant dans 98 801 ménages** a été identifié, contre un total de 457 797 individus déplacés identifiés au cours du round précédent, soit une légère **hausse de moins d'un pour cent (0.4%)**. Bien que des déplacements aient été observés entre la fin du round 14 en mars 2021 et le début du round 15 en mai 2021, ils ont été celles des personnes déplacées se déplaçant à nouveau suite principalement aux attaques armées dans leurs lieux d'accueil ou la peur de celles-ci. Ainsi le nombre total des personnes déplacées dans la province est quasiment resté le même entre les deux rounds.

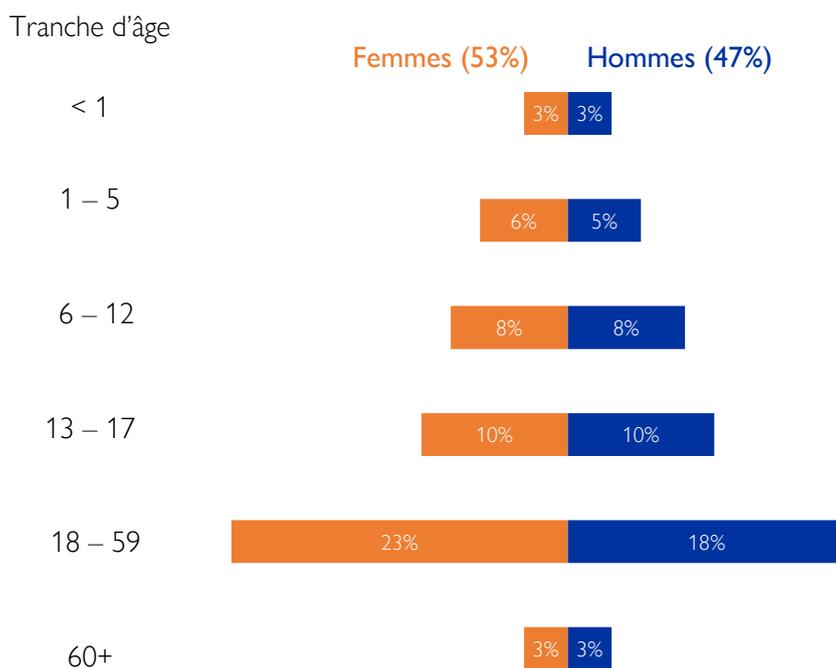
Graphique 2 : Évolution des effectifs des populations déplacées du round 11 au round 15



Profil démographique

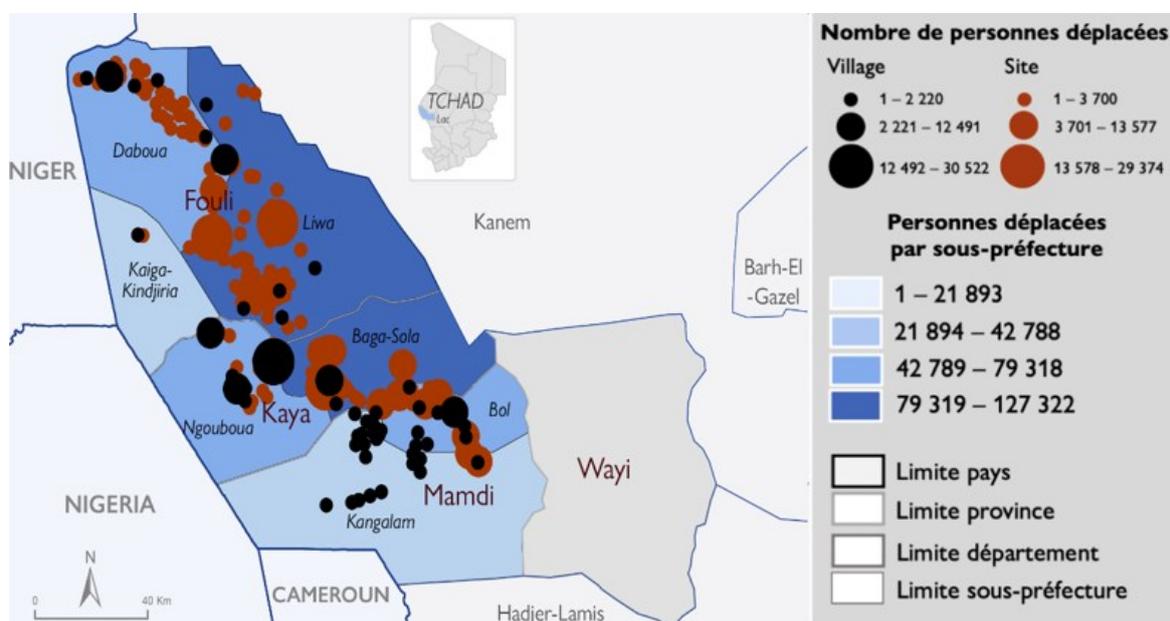
Les données collectées au cours du round 15 indiquent que les femmes représentent plus de la moitié des personnes déplacées (53%). Par ailleurs, 53 pour cent des personnes déplacées sont des mineurs. Il est à noter que les personnes de plus 60 ans représentent 6 pour cent des personnes déplacées.

Graphique 3 : Répartition démographique de la population déplacée par sexe et par tranche d'âge



Localisation des personnes déplacées

Carte 1 : Populations déplacées par sous-préfecture



Aucun changement majeur n'a été observé dans la répartition des personnes déplacées dans les différents départements et sous-préfectures. Comme au round précédent, 41 pour cent des personnes déplacées ont été identifiées dans le département de Kaya durant ce round ; ce département reste ainsi celui qui accueille le plus grand nombre de personnes déplacées, suivi du département de Fouli qui accueille 39 pour cent de personnes déplacées. Au niveau des sous-préfectures, Liwa est la sous-préfecture qui accueille le plus des personnes déplacées (28%), suivie de Bagasola (24%) et Ngouboua (17%).

Tableau 1 : Répartition des personnes déplacées par sous-préfecture

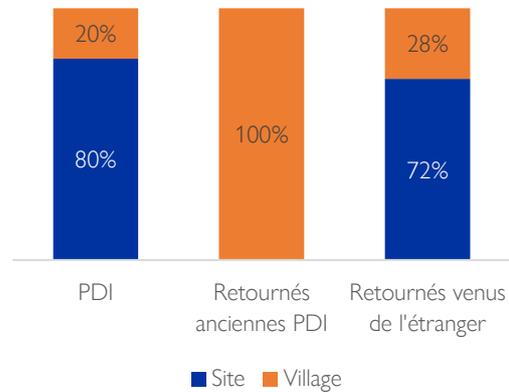
Département	Sous-préfecture	# Lieux évalués	# PDI	# Retournés venus de l'étranger	# Retournés anciennes PDI	# Total de personnes déplacées	% Personnes déplacées	Variation par rapport au round 14
Fouli	Daboua	50	35 395	4 268	6 165	45 828	10%	+7%
	Kaiga-Kindjiria	7	7 905	99	654	8 658	2%	+14%
	Liwa	64	116 982	6 306	423	123 711	27%	-3%
Total Fouli		121	160 282	10 673	7 242	178 197	39%	+0,3%
Kaya	Baga-Sola	22	100 006	15 828	166	116 000	25%	+5%
	Ngouboua	28	70 460	1 398	3 017	74 875	16%	-6%
Total Kaya		50	170 466	17 226	3 183	190 875	41%	+0,4%
Mamdi	Bol	28	60 482	1 687	4 528	66 697	15%	-2%
	Kangalam	21	11 473	770	11 501	23 744	5%	+8%
Total Mamdi		49	71 955	2 457	16 029	90 441	20%	+0,4%
Total		220	402 703	30 356	26 454	459 513	100%	+0,37%

Caractéristiques des lieux d'accueil et des abris

Contrairement aux autres pays de la sous-région affectés par la crise du bassin du Lac Tchad, les populations déplacées dans la province du Lac au Tchad résident en grande majorité dans des sites⁴, tandis que seule une minorité réside au sein de villages d'accueil. En effet, 77 pour cent de la population déplacée identifiée vivent dans des sites, tandis que 23 pour cent vivent dans des villages d'accueil. Cela peut notamment s'expliquer par la forte concentration de l'assistance humanitaire sur les sites plutôt que dans les communautés d'accueil.

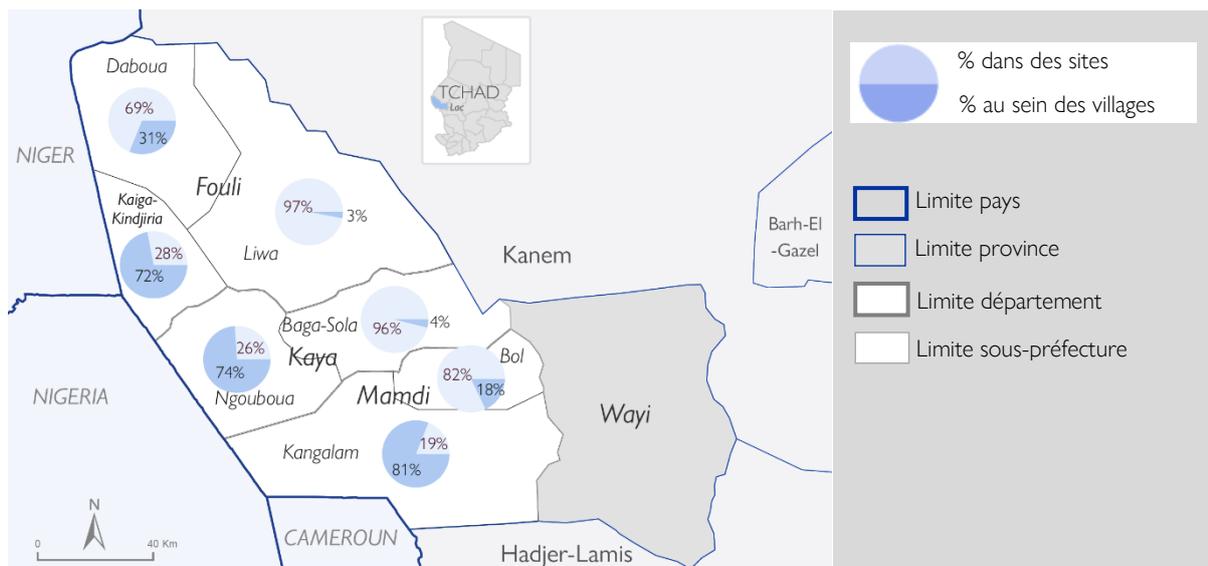
Bien que la grande majorité des personnes déplacées résident dans des sites, cette proportion varie selon les catégories de déplacement. Les PDI et les retournés venus de l'étranger sont principalement installés dans des sites (80% et 72%, respectivement). À l'inverse, la totalité des retournés anciennes PDI (100%) vivent dans leurs villages d'origine. **Les PDI ont tendance à se regrouper en dehors des communautés hôtes pour former un site afin de garder leur chefferie traditionnelle, tandis que les retournés venus de l'étranger, qui vivaient au Niger et au Nigeria depuis plusieurs années, voire des générations, sont amenés à s'installer dans des sites, car ils ont perdu leur ancrage au Tchad.**

Graphique 4 : Type de lieu d'accueil par catégorie de population déplacée



La désagrégation des données par sous-préfecture indique que la proportion de personnes déplacées vivant dans des sites est plus importante à Baga Sola (96%) et Liwa (97%). Les sous-préfectures de Kangalam, Ngouboua et Kaiga-Kindjiria sont les seules où la majorité des personnes déplacées vivent au sein des villages (respectivement 81%, 74% et 72%).

Carte 2 : Proportions de personnes déplacées au sein des sous-préfectures, par type lieu d'accueil

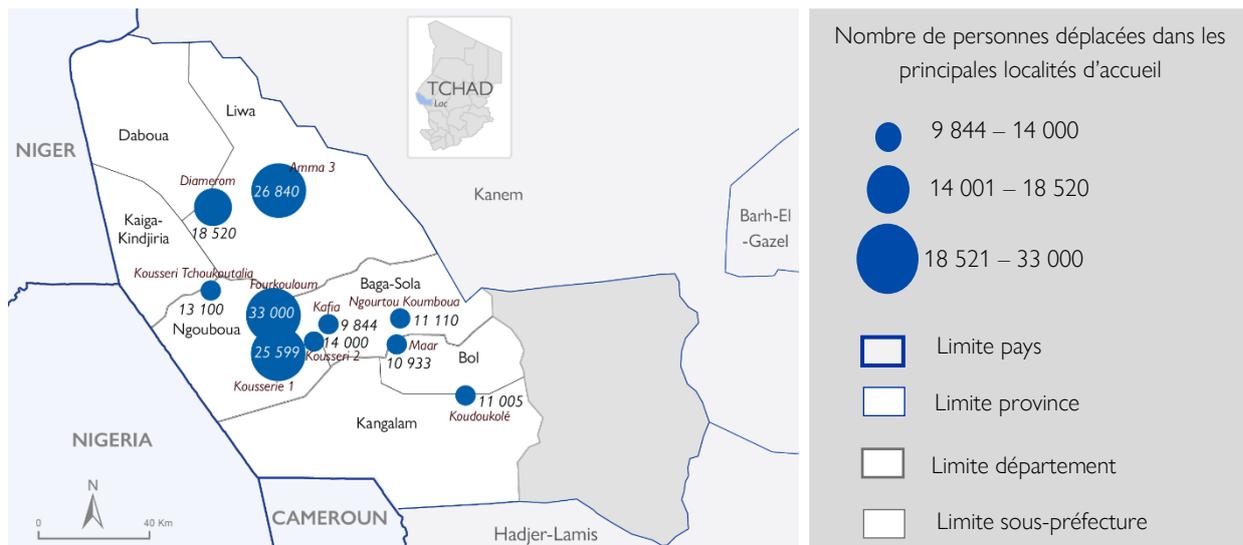


⁴ Ces sites sont des camps de fortune, qui peuvent être situés sur un terrain public, privé, ou communal, dans lesquels les personnes

déplacées s'installent, généralement à la suite de négociations avec les propriétaires, les autorités ou la population locale.

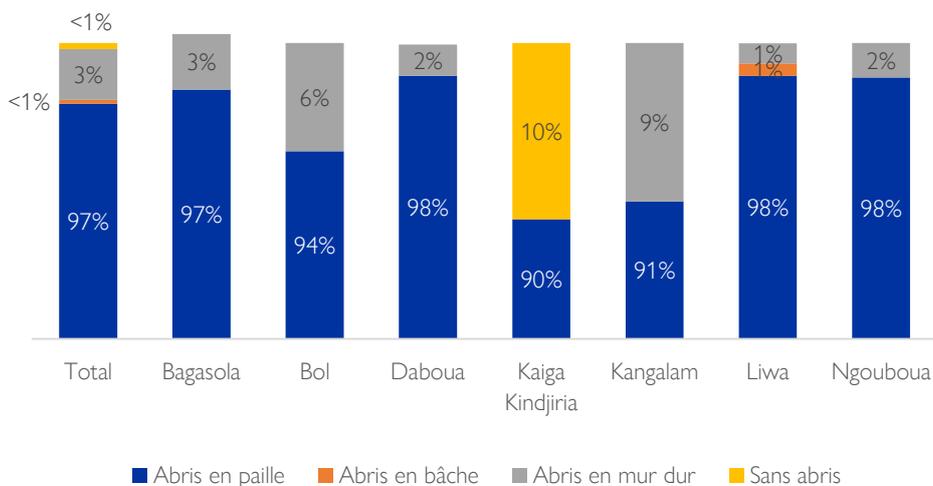
Il est à souligner que neuf localités accueillent plus de 9 000 personnes (voir carte 3 ci-dessous) : Fourkoulom et Kousseri Tchoukoutalia dans la sous-préfecture de Ngouboua ; Ngourtou Koumba, Kousseri 1 et 2 dans la sous-préfecture de Bagasola ; Maar et Koudoukole dans la sous-préfecture de Bol ; Amma 3 et Diamerom dans celle de Liwa. **Ces grands sites sont le plus souvent ceux dans lesquels l'assistance humanitaire se concentre, ce qui pousse un grand nombre des personnes à s'y installer afin d'augmenter leurs chances d'accéder à l'assistance humanitaire. Cette concentration des personnes déplacées dans ces localités pourrait s'accroître si les zones géographiques ciblées par les assistances humanitaires ne sont pas plus diversifiées.**

Carte 3 : Localités évaluées accueillant plus de 9 000 personnes déplacées



En termes d'abris, la quasi-totalité des localités (97%) des ménages déplacés vivent dans des abris en paille. Il est à souligner que Kaiga-Kindjiria est la seule sous-préfecture avec une proportion importante (10%) de ménages déplacés sans abris.

Graphique 5 : Type d'abris des populations déplacées par sous-préfecture



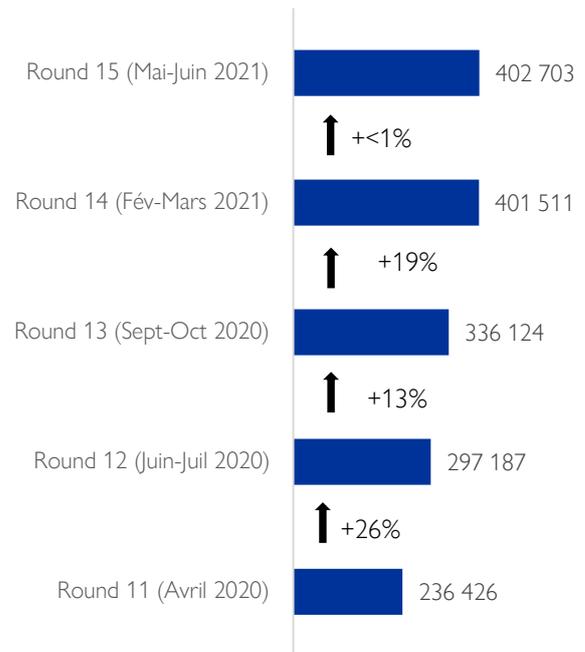
PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES (PDI)

Effectifs de populations

Les zones évaluées dans la province du Lac lors de ce quinzième round accueillent un total de 402 703 PDI (87 254 ménages), tandis que ce nombre était estimé à 401 511 individus (89 878 ménages) lors du round précédent ; ceci représente une hausse de moins d'un pour cent.

Depuis le round 11, une faible augmentation dans le nombre de PDI d'un round à un autre est observée. En effet, bien qu'il y ait toujours des déplacements observés dans la province du Lac, ils sont de plus en plus des déplacements secondaires des personnes déjà déplacées. Ceci pourrait indiquer que les zones étant souvent les cibles des attaques armées, et qui constituent les principales zones de provenance des PDI, sont devenues quasiment inhabitées et donc qu'il est possible que l'on ne puisse plus observer une augmentation massive du nombre des PDI. Cette tendance devra être suivie de près durant les prochains rounds.

Graphique 6 : Évolution du nombre de PDI du round 11 au round 15



Carte 4 : Populations Déplacées Internes dans la province du Lac

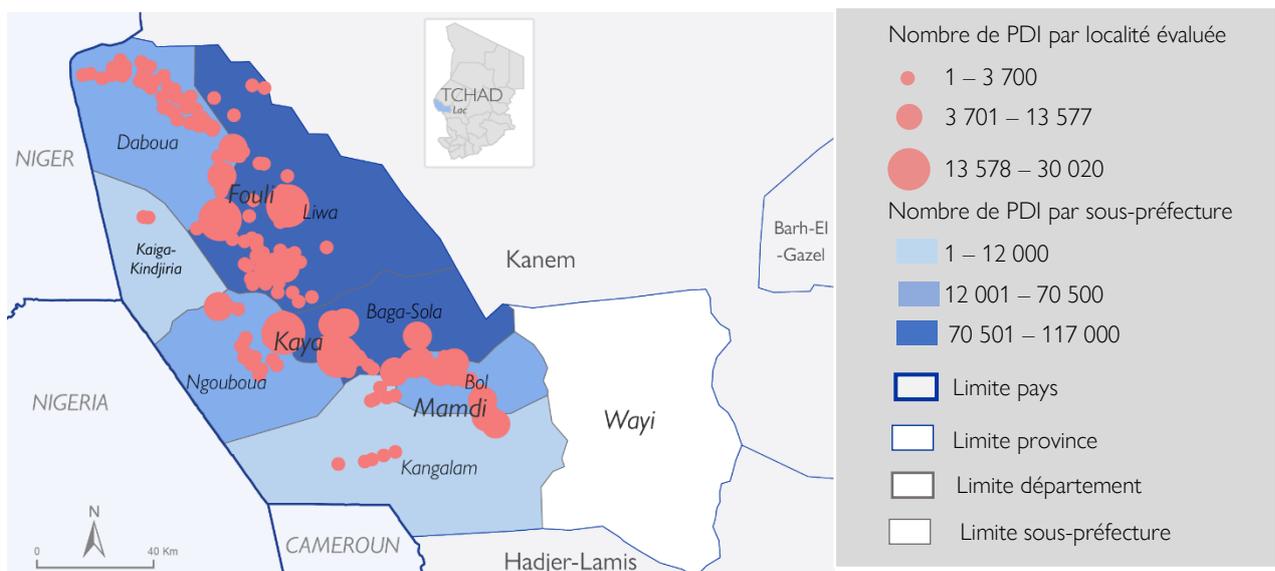


Tableau 2 : Population Déplacée Interne par département et par sous-préfecture

Département	Sous-préfecture	# Lieux évalués	# Ménages	# PDI	% PDI
Fouli	Daboua	50	7 696	35 395	9%
	Kaiga-Kindjiria	7	1 659	7 905	2%
	Liwa	64	23 992	116 982	29%
Total Fouli		121	33 347	160 282	40%
Kaya	Baga-Sola	22	22 056	100 006	25%
	Ngouboua	28	14 998	70 460	17%
Total Kaya		50	37 054	170 466	42%
Mamdi	Bol	28	14 354	60 482	15%
	Kangalam	21	2 499	11 473	3%
Total Mamdi		49	16 853	71 955	18%
Total		220	87 254	402 703	100%

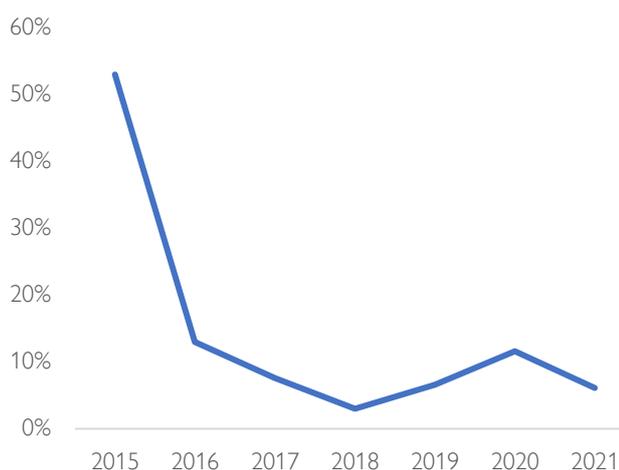
Comparé au round précédent, aucun changement majeur n'a été observé dans la répartition des PDI dans différents départements et sous-préfectures durant ce round. Le département accueillant le plus de PDI reste celui de Kaya avec 42 pour cent du total de PDI de la province du Lac qui y vivent, soit seulement 1 pour cent de moins par rapport au round 14. Ensuite, le département de Fouli accueille 40 pour cent des PDI, soit 1 pour cent de plus comparé au round 14. Au niveau des sous-préfectures, Liwa, Bagasola, Ngouboua continuent d'accueillir plus de deux tiers des PDI de la province, respectivement 29 (-1% par rapport au round 14), 25 (+1 comparé au round 14) et 17 pour cent des PDI (-2% par rapport au round 14) sont accueillies dans ces trois sous-préfectures.

Périodes de déplacement

Cette section porte sur les périodes de premier déplacement des PDI toujours déplacées à ce jour, sans tenir compte de leurs déplacements secondaires.

De ce fait, cette section ne présente ni l'évolution globale ni le nombre cumulatif des déplacements pour une année donnée, mais rend compte des périodes marquant le début du déplacement des personnes actuellement déplacées. Dans plus de la moitié des localités évaluées (53%), la majorité des PDI sont arrivées en 2015. Les premières attaques des groupes armés non-étatiques dans la province du Lac au Tchad ont débuté en février 2015 et ont culminé au cours de cette même année⁵. Ce pic de déplacement en 2015 fut le résultat de ces violences, particulièrement dans les îles du lac Tchad dans la zone frontalière du Nigeria et du Niger, qui constituent les principales provenances des PDI (voir la section suivante). À la suite de ces attaques, les résidents ont été contraints de quitter ces îles pour gagner la terre ferme en quête de meilleures conditions de sécurité.

Graphique 6 : Année d'arrivée de la majorité des PDI



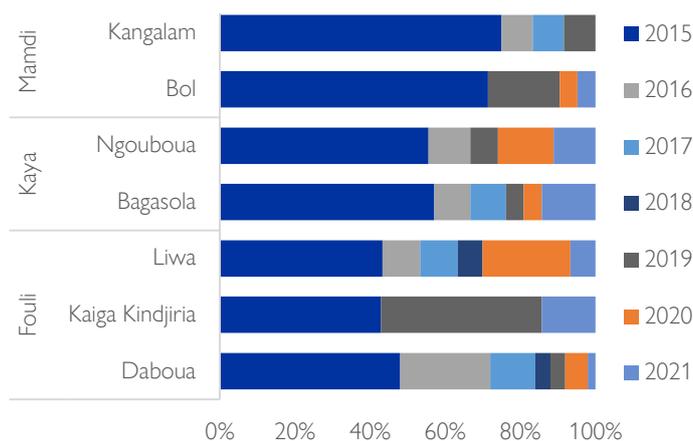
⁵ [International Crisis Group, rapport 246, Mars 2017](#)

La période entre 2016 et 2018 la province du Lac a connu une accalmie et donc le nombre de PDI a diminué. En revanche en raison de la recrudescence des attaques armées en 2019, la proportion de PDI a augmenté par rapport à 2018. La situation a continué à se dégrader en 2020 et 2021. Dans 12 et 6 pour cent des localités, la majorité de PDI sont respectivement arrivées en 2020 et 2021.

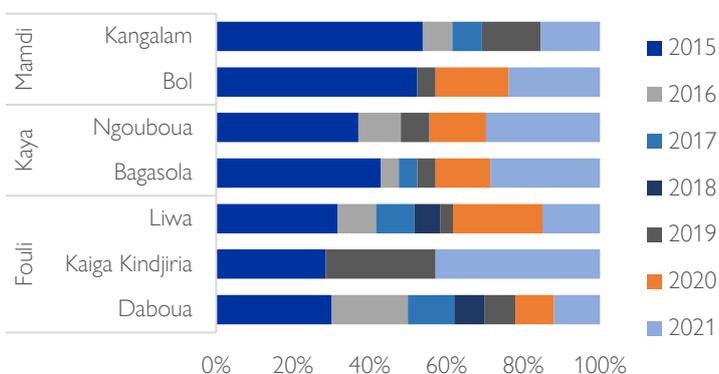
Dans la plupart des localités des sous-préfectures des départements de Kaya et Mamdi, les PDI sont arrivées en 2015 : c'est le cas dans 75 pour cent des localités de Kangalam, 71 pour cent de Bol, 57 de Bagasola et 56 pour cent de Ngouboua. Tandis que dans les localités des sous-préfectures du département de Fouli, la majorité des PDI sont arrivées après 2015 : à Kaiga-Kindjiria, 57 pour cent des localités ont accueilli la majorité des PDI qui y vivent, en 2019 et 2021 (respectivement 43% et 14%) ; à Daboua 52 pour cent des localités ont accueilli la majorité des PDI après 2015, principalement en 2016 (24%) et en 2017 (12%) ; à Liwa ce sont 57 pour cent des localités qui ont accueilli la majorité des PDI qu'elles hébergent, après 2015, avec un nombre important en 2020 (23%).

Par ailleurs il est à souligner que plusieurs localités ont accueilli récemment un nombre important de personnes déplacées, bien que ces personnes arrivées récemment ne soient pas majoritaires dans ces localités. Par exemple dans 43 pour cent des localités de Kaiga Kindjiria, les dernières arrivées des PDI se sont déroulées en 2021, c'est aussi le cas dans 30 pour cent de celles de Ngouboua et 29 pour cent de celles de Bagasola.

Graphique 7 : Année d'arrivée de la majorité des PDI par sous-préfecture

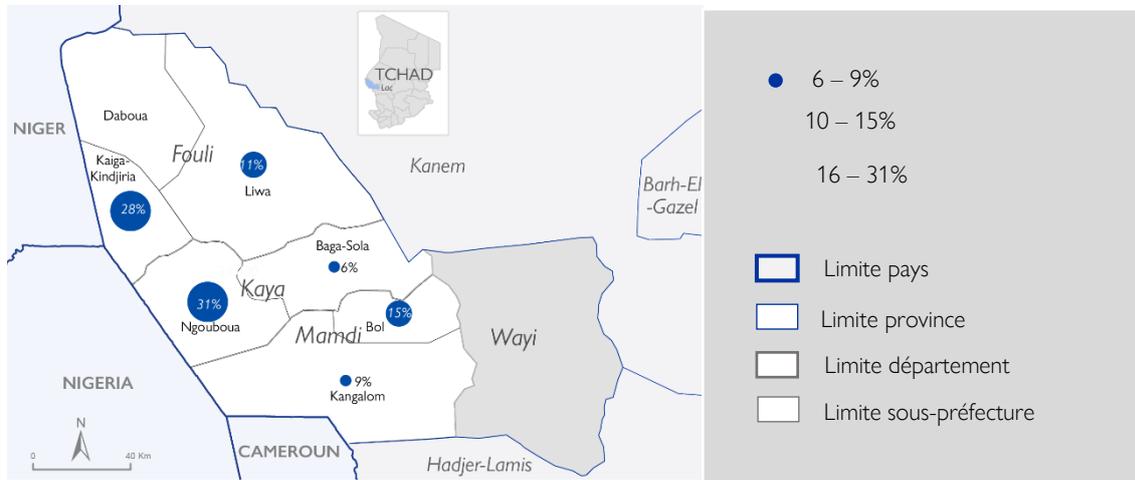


Graphique 8 : Année d'arrivée du dernier groupe des PDI par sous-préfecture



Provenances des PDI

Carte 5 : Pourcentage de PDI par sous-préfecture de provenance



Toutes les PDI résidaient dans la province du Lac avant leur déplacement. La grande partie des PDI sont venues des îles du Lac Tchad, qui sont les zones les plus affectées par les attaques armées. Ainsi, Ngouboua (31%), Kaiga-Kindjiria (27%) et Bol (15%)

Graphique 9 : Distance des déplacements



constituent les principales sous-préfectures d'origine des PDI, les îles du Lac Tchad étant principalement situées dans ces trois sous-préfectures. **Les données indiquent que plus de la moitié (51%) des déplacements des PDI ont été effectués à l'intérieur des sous-préfectures. Cela signifie que lors de leur déplacement, 51 pour cent des PDI n'ont pas quitté leur sous-préfecture d'origine (voir le graphique 9).** Cette tendance est notamment observée dans les sous-préfectures de Kaiga-Kindjiria, Ngouboua et Kangaalom, où la totalité des PDI qui y sont réfugiées sont venues des localités des mêmes sous-préfectures (voir le tableau 3 ci-dessous). Dans ce cas, les PDI ont quitté les zones insulaires situées majoritairement sur la partie Ouest de la province, frontalière du Niger, Nigeria et du Cameroun, pour se réfugier vers les terres fermes situées plus à l'Est de la province. **Par ailleurs, 40 pour cent des PDI se sont déplacées sans sortir de leur département d'origine. Ainsi, 91 pour cent des PDI se sont déplacées tout en restant dans leur département.**

Tableau 3 : Sous-préfectures de provenance des PDI, par sous-préfecture d'accueil

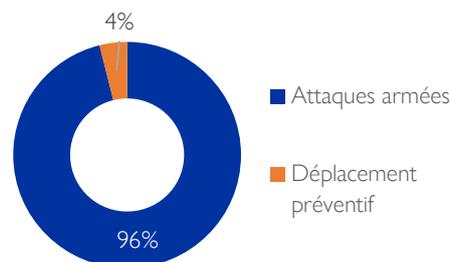
Lieux d'accueil des PDI		Provenances des PDI							Total
Département	Sous-préfecture	Daboua	Kaiga-Kindjiria	Liwa	Baga-Sola	Ngouboua	Bol	Kangaalom	
Fouli	Daboua	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	100%
	Kaiga-Kindjiria	0%	91%	0%	9%	0%	0%	0%	100%
	Liwa	0%	58%	36%	0%	6%	0%	0%	100%
Kaya	Baga-Sola	0%	2%	0%	24%	46%	11%	17%	100%
	Ngouboua	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	100%
Mamdi	Bol	0%	0%	0%	0%	0%	85%	15%	100%
	Kangaalom	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	100%

En outre, il est à souligner que certaines PDI originaires des zones insulaires effectuent souvent des mouvements pendulaires entre leurs lieux d'accueil sur la terre ferme et leurs localités d'origine, pour effectuer des activités de pêche et d'agriculture, qui constituaient la base de l'économie de la province depuis des années mais ont été très durement affectées par la crise. Pendant ces mouvements pendulaires, ces personnes sont exposées à des risques de violences, d'enlèvements et d'autres violations des droits humains. Plusieurs personnes ont subi ces types de violations lorsqu'elles se dirigeaient vers leurs localités d'origine dans ces zones insulaires.

Motifs de déplacement des PDI

La grande majorité des PDI (96%) ont été déplacées à cause d'attaques armées dans leur lieu de résidence habituel et quatre pour cent se sont déplacées de manière préventive (soit après avoir entendu des menaces d'attaques, soit après une attaque ciblant un village voisin ou soit tout simplement à cause de la peur engendrée par la situation d'insécurité dans leur zone de provenance). Il est à préciser qu'il s'agit uniquement ici des raisons correspondant au premier déplacement des PDI. Les raisons des déplacements secondaires ne sont pas prises en compte. En effet, les déplacements secondaires sont souvent observés dans la province du Lac. Ainsi, une localité peut être un lieu d'accueil à un moment et devenir un lieu de provenance à un autre moment. Les raisons de mouvements secondaires sont souvent liées aux attaques ou aux menaces d'attaques dans un lieu d'accueil, ou bien à la recherche d'assistance humanitaire.

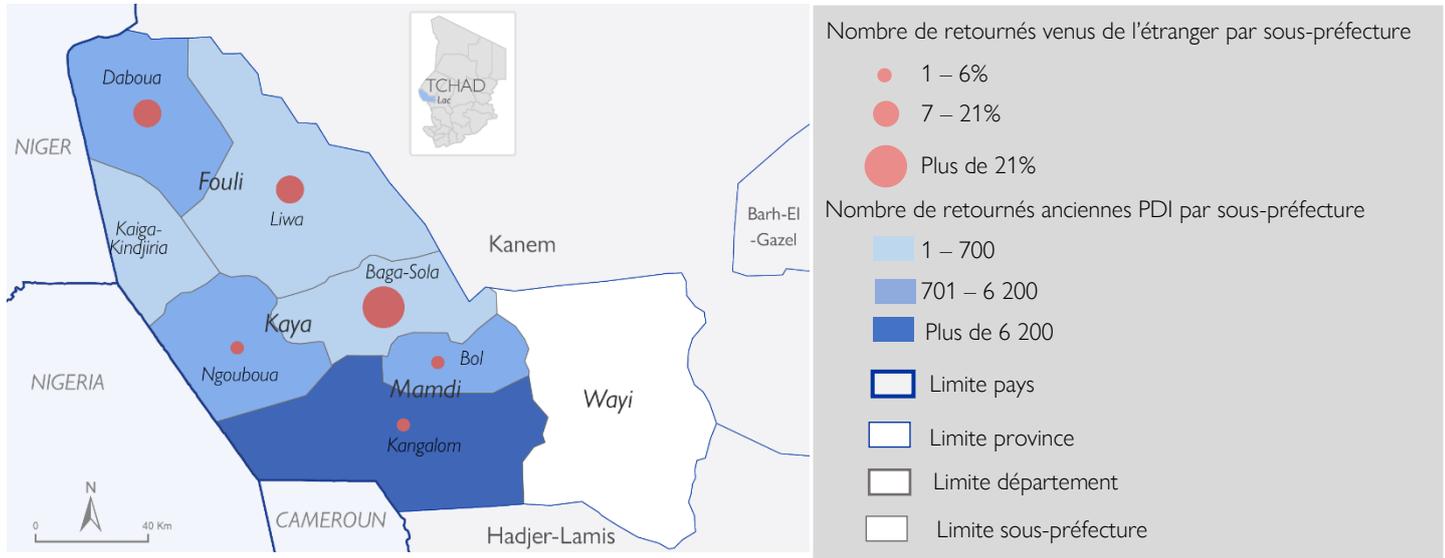
Graphique 10 : Raisons de déplacement des PDI



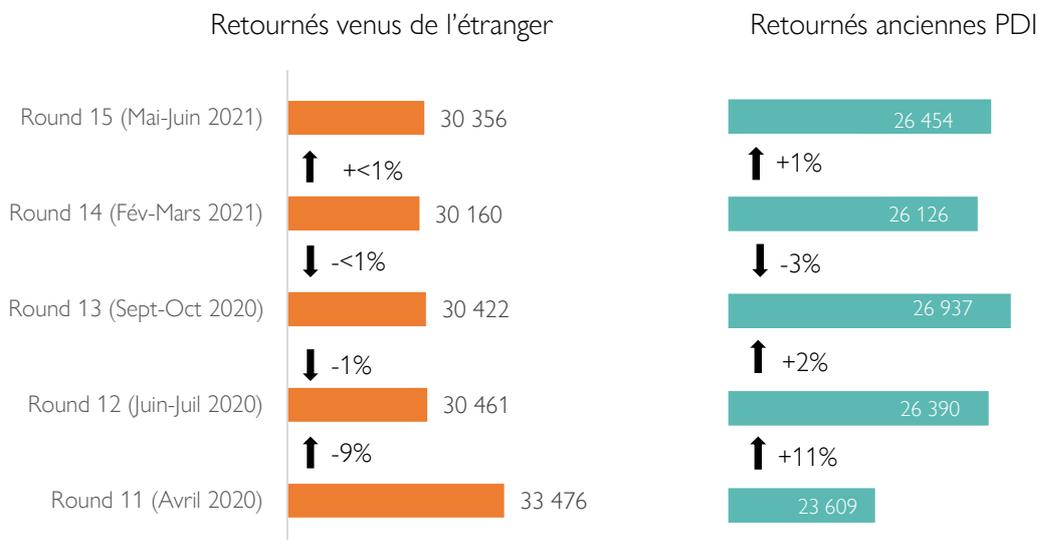
RETOURNÉS (DE L'ÉTRANGER ET ANCIENNES PDI)

Effectifs de population

Carte 6 : Retournés venus de l'étranger et Retournés anciennes PDI par sous-préfecture



Graphique 11 : Évolution du nombre des retournés venus de l'étranger et anciennes PDI du round 11 au round 15



Comparativement au round précédent, il n'y a pas eu de changement majeur dans les volumes de personnes retournées venus de l'étranger ou des retournés anciennes PDI. **Les localités évaluées accueillent 30 356 retournés venus de l'étranger (6 172 ménages), soit une augmentation de moins de 1 pour cent comparé au round précédent. La même tendance s'observe concernant le nombre**

des personnes retournées anciennes PDI dont le nombre est de 26 454 (5 375 ménages), soit moins 1 pour cent de plus par rapport au round 14.

De manière générale, la répartition des populations retournées dans la province du Lac est restée similaire à celle du round 14.

Les données mettent en lumière des différences dans la distribution des retournés anciennes PDI et des retournés venus de l'étranger au sein des sous-préfectures évaluées. **Les sous-préfectures situées sur la terre ferme et relativement les plus stables car peu ciblées par les attaques des groupes armés non étatiques, accueillent la grande majorité des retournés venus de l'étranger : Baga-Sola, Liwa et Daboua accueillent 87 pour cent d'entre eux (respectivement 52%, 21% et 14%).**

Les retournés anciennes PDI sont quant à eux localisés dans les zones qui étaient

affectées par les attaques armées au début de la crise au Tchad et ont ensuite connu une relative accalmie. Ainsi, les sous-préfectures de Kangalam et de Bol (département de Mamdi), constituées en grande partie de zones insulaires, accueillent plus de la moitié des retournés anciennes PDI (respectivement 43% et 17%). Dans ces zones, ces retournés sont regroupés dans des villages où les forces armées sont présentes. La diminution de cette présence les conduirait probablement à se déplacer à nouveau.

Tableau 4 : Retournés par département et sous-préfecture

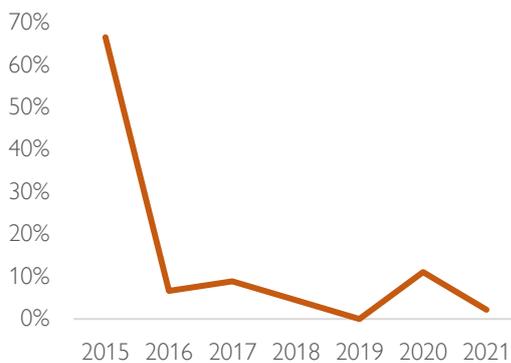
Département	Sous-préfecture	# Lieux évalués	# Ménages des retournés venus de l'étranger	# Retournés venus de l'étranger	% Retournés venus de l'étranger	# Ménages des retournés anciennes PDI	# Retournés anciennes PDI	% Retournés anciennes PDI
Fouli	Daboua	50	957	4 268	14%	984	6 165	23%
	Kaiga-Kindjiria	7	25	99	<1%	132	654	2%
	Liwa	64	1 141	6 306	21%	99	423	2%
Total Fouli		121	2 123	10 673	35%	1 215	7 242	27%
Kaya	Baga-Sola	22	3 257	15 828	52%	38	166	1%
	Ngouboua	28	292	1 398	5%	667	3 017	11%
Total Kaya		50	3 549	17 226	57%	705	3 183	12%
Mamdi	Bol	28	327	1 687	6%	956	4 528	17%
	Kangalam	21	173	770	3%	2 499	11 501	44%
Total Mamdi		49	500	2 457	8%	3 455	16 029	61%
Total		220	6 172	30 356	100%	5 375	26 454	100%

Retournés venus de l'étranger

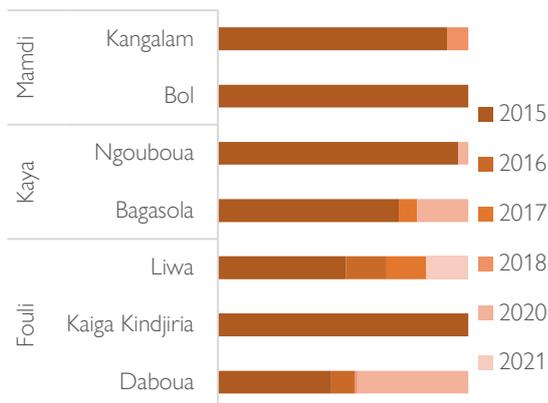
Périodes de retour

Dans une grande partie des localités évaluées, la majorité des retournés venus de l'étranger (67%) sont arrivés en 2015. En effet, les attaques armées qui s'étaient aussi exacerbées durant cette année au Niger et Nigeria ont poussé ces personnes, qui y vivaient depuis des décennies, à se réfugier vers le Tchad. Une légère augmentation du nombre de retournés venus de l'étranger a également été observée en 2020 dans la sous-préfecture de Daboua, frontalière du Niger, en raison de l'insécurité croissante dans leurs localités de provenance.

Graphiques 12 Année d'arrivée de la majorité des retournés venus de l'étranger



Graphiques 13 Année d'arrivée de la majorité des retournés par sous-préfecture

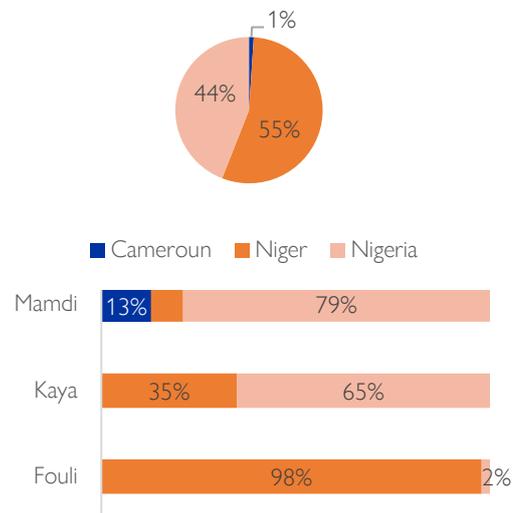


Provenances

Parmi les retournés venus de l'étranger, plus de la moitié (55%) proviennent du Niger, 44 pour cent du Nigeria et 1 pour cent du Cameroun. La totalité des retournés revenus du Cameroun résident dans le département de Mamdi, frontalier de ce pays, où ils représentent 13 pour cent des retournés venus de l'étranger.

Les retournés venus de l'étranger sont pour la plupart des Tchadiens qui vivaient depuis plusieurs années dans des pays voisins, voire des générations. Le Tchad n'était plus leur pays de résidence habituel, et en se réfugiant au Tchad, ils sont donc dans des situations analogues à celles des PDI. C'est ainsi que la majorité d'entre eux (72%), ayant perdu leur ancrage au Tchad, sont accueillis dans des sites de déplacement, contrairement aux retournés anciennes PDI qui eux sont rentrés dans leurs villages d'origine.

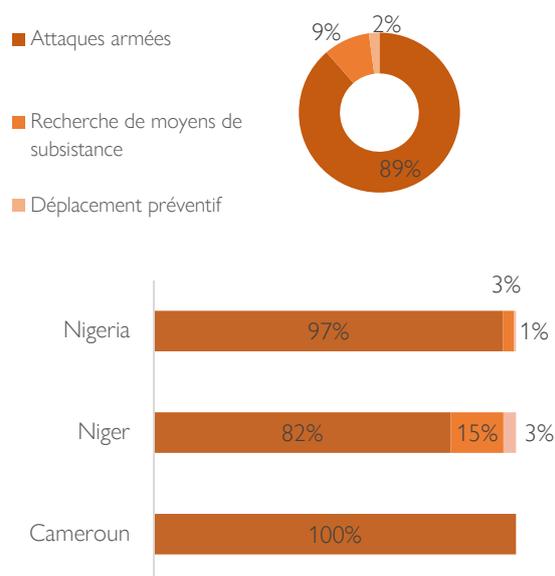
Graphiques 14 & 15 : Pays de provenance des retournés venus de l'étranger (total général et par département d'accueil)



Motifs de retour

La plupart des retournés venus de l'étranger (89%) ont quitté leurs pays de provenance suite à des attaques armées dans ces pays, tandis que 9 pour cent recherchaient des moyens de subsistance à la suite de la destruction de leur moyen de subsistance habituel. L'analyse désagrégée par pays de provenance indique que la totalité des retournés venus du Cameroun et la quasi-totalité (97%) de ceux venus du Nigeria ont quitté ces pays suite à des attaques armées. Une proportion significative (15%) des retournés venus du Niger étaient quant à eux, à la recherche de meilleurs moyens de subsistance.

Graphiques 16 & 17 : Raisons de déplacement des retournés venus de l'étranger (total général et par pays de provenance)

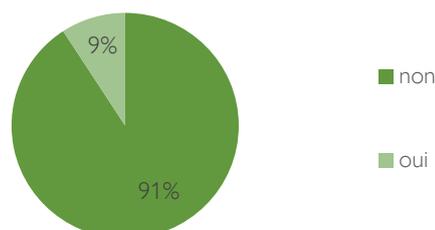


Retournés anciennes PDI

Si la plupart des retournés anciennes PDI sont rentrés dans leurs lieux de résidence habituels, leur retour ne peut pas être qualifié de durable : leur situation humanitaire reste similaire à celles des PDI.

Par exemple, la majorité des retournés anciennes PDI (91%) ne sont pas rentrés dans les logements qu'ils occupaient avant le déplacement, car ceux-ci étaient détruits. La majorité des retournés sont ainsi obligés de construire des abris de fortune dans leur propre localité.

Graphique 18 : « Êtes-vous retournés dans vos logements d'avant déplacement »



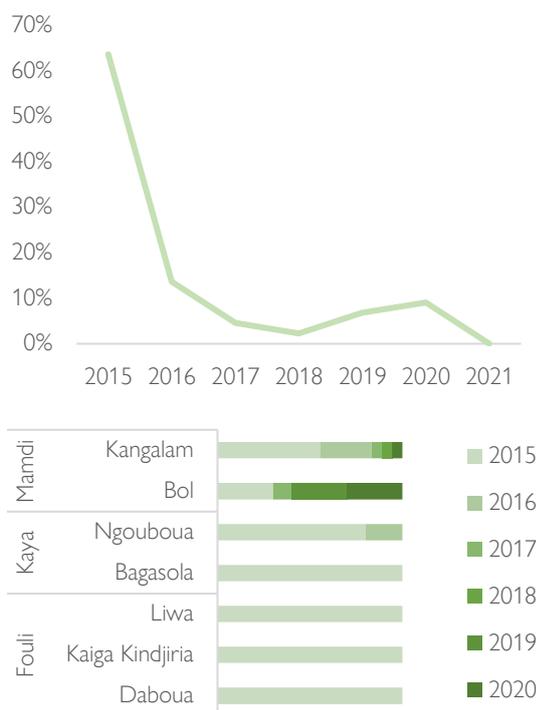
Périodes de retour

Cette section porte sur les périodes de retour des individus qui sont toujours des retournés à ce jour, sans tenir compte des personnes qui étaient retournées mais qui sont depuis déplacées à nouveau. De ce fait, elle ne présente ni l'évolution globale, ni le nombre cumulatif des retours pour une année donnée, mais rend compte des périodes marquant le début du retour des personnes retournées.

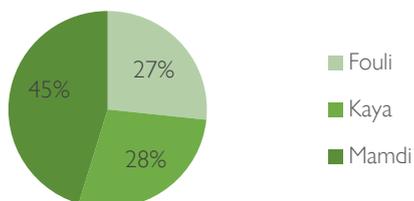
Le plus grand nombre de retours d'anciennes PDI a eu lieu en 2015 : dans 64 pour cent des localités évaluées, la majorité des retournés anciennes PDI sont arrivés en 2015. En effet, l'année 2015 a été marquée par un très grand nombre d'attaques perpétrées par des groupes armés dans la province du Lac. Comme indiqué ci-dessus, les PDI ne prennent généralement pas refuge dans des

endroits très éloignés de leurs lieux de provenance. Ainsi, les personnes rentraient dans leurs localités d'origine dès qu'une relative accalmie y était observée, d'autant plus que la crise était encore à ses débuts. Au fil du temps, la situation sécuritaire étant généralement restée précaire au sein de nombreuses localités d'origine des PDI, et ces dernières s'adaptant de plus en plus à leurs lieux de déplacement, le nombre de retours d'anciennes PDI a connu une baisse continue.

Graphique 20 & 21 : Année de retour de la majorité des retournés anciennes PDI (total général et par sous-préfecture)



Graphique 22 : Départements de provenance des retournés anciennes PDI



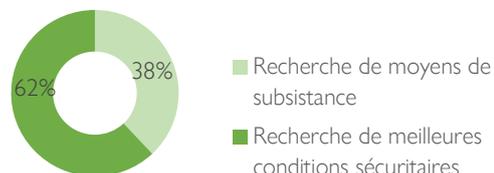
Provenances

Presque la moitié (45%) des retournés anciennes PDI proviennent du département de Mamdi, 28 pour cent de Kaya et 27 pour cent de Fouli.

Motifs de retour

Parmi les retournés anciennes PDI, la majorité (62%) sont rentrés dans leur lieu d'origine à la recherche de meilleurs moyens de subsistance, tandis que pour 38 pour cent le retour était dû à une amélioration des conditions sécuritaires dans le lieu de retour. Tous les retournés anciennes PDI de Ngouboua, Kaiga-Kindjiria et Bagasola y sont retournés à la recherche de meilleurs moyens de subsistance. La sous-préfecture de Kangalam est celle où la majorité des retournés anciennes PDI sont rentrées suite à l'amélioration des conditions sécuritaires. Ces personnes sont souvent regroupées autour des villages où les forces de sécurité sont présentes.

Graphiques 23 & 24 : Raisons de retour des retournés anciennes PDI (total général et par sous-préfecture d'accueil)



BESOINS, ASSISTANCE ET ACCÈS AUX SERVICES

Besoins prioritaires des personnes déplacées

Dans chaque localité évaluée, il a été demandé aux informateurs clés d'indiquer les principaux besoins urgents des populations déplacées qui y sont accueillies. Le besoin en nourriture est celui qui a été mentionné le plus fréquemment (pour 79% des localités), suivi des besoins en argent liquide (49%), en articles non alimentaires (31%) et en moyens de subsistance (28%).

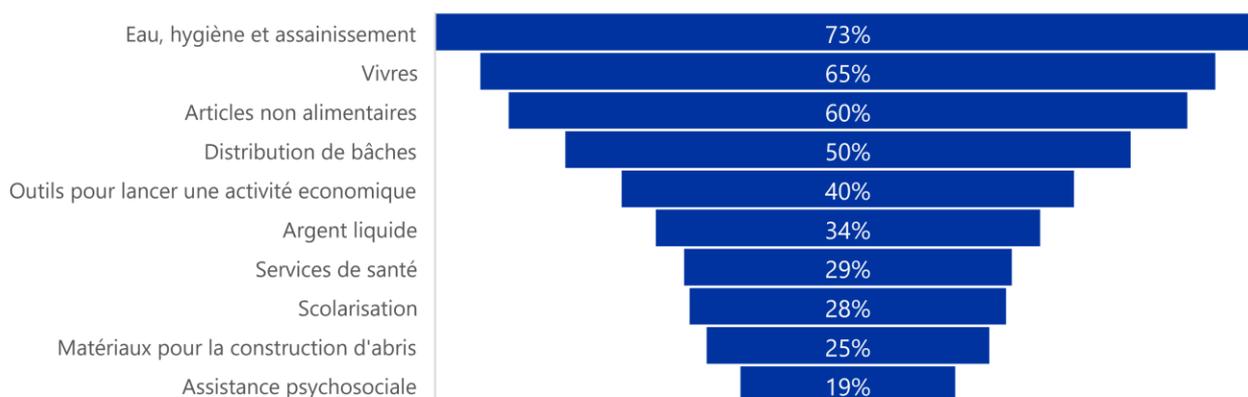
Graphique 25 : Besoins prioritaires des personnes déplacées



Assistances

Les niveaux d'assistance reçus dans les localités évaluées varient en fonction des secteurs. Les types d'assistance les plus répandus au niveau des localités évaluées sont les assistances en eau, hygiène et assainissement (dans 73% des localités), la distribution de vivres (65%) et la distribution des articles non alimentaires (60%).

Graphique 27 : Pourcentage de localités ayant reçu les principaux types d'assistance



Les résultats montrent que ces assistances sont davantage fournies dans les sites de déplacement qu'au sein des villages (voir graphique 28 ci-dessous). Par exemple, 79 pour cent des lieux où une assistance en distribution de bâches a été apportée sont des sites de déplacement. La scolarisation est le seul type d'assistance qui ait été

davantage fourni au sein des communautés d'accueil (51%). **Il est à signaler que dans le cadre des évaluations DTM, le nombre de personnes déplacées assistées dans les lieux de déplacement n'est pas collecté. Ainsi, le fait que les informateurs clés aient indiqué qu'un lieu a reçu une assistance ne signifie pas que l'aide a été apportée à toutes les personnes déplacées se trouvant dans ce lieu.**

La période et la fréquence d'assistance varient selon les types d'assistance (Tableau 5 ci-dessous). La distribution des vivres, la fourniture de services de santé, de scolarisation, ainsi que des services d'eau, hygiène et assainissement, sont les assistances les plus récemment ou continuellement fournies dans les localités évaluées. Par exemple dans 61 pour cent des localités où une assistance en vivres a déjà été effectuée, elle y a été pour la dernière fois, moins de 3 mois avant la collecte des données (moins d'1 mois dans 31% des localités et entre 1 et 3 mois dans 30% des localités). Parmi les localités dans lesquelles des services de santé ont déjà été fournis, dans 98 pour cent ils y sont fournis de manière continue.

En revanche dans 83 pour cent des localités où une assistance en articles non alimentaires a été déjà apportée, elle y a été fournie plus de 12 mois avant la collecte des données. Il s'agit de la même tendance pour la distribution des bâches (91%) ou l'assistance en construction des abris (75%).

Graphique 28 : Types d'assistance par type de lieu de déplacement

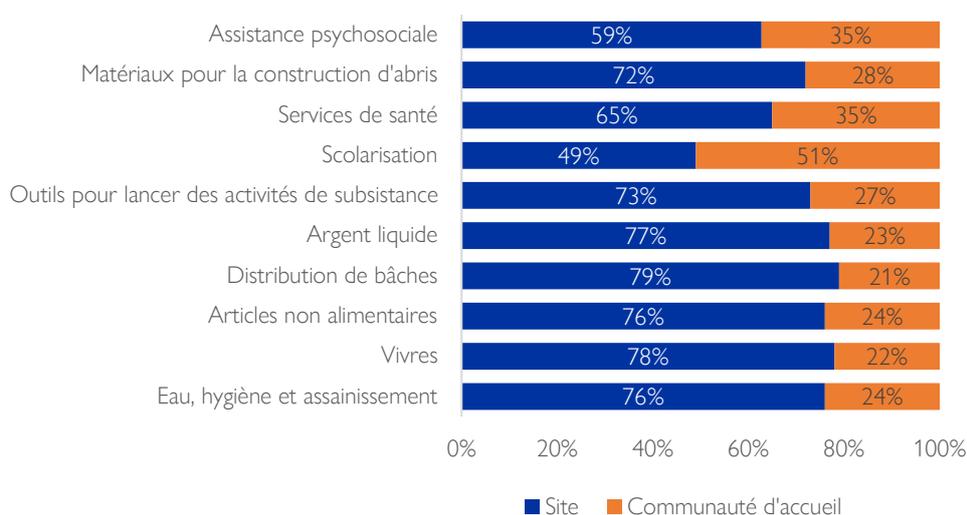


Tableau 5 : Types et périodes d'assistance (% des localités ayant reçu une assistance)

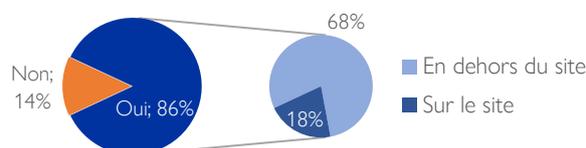
Types assistance	Date de la dernière assistance reçue (Comparaison effectuée par rapport à la date de collecte des données)					Fréquence d'assistance	
	Moins d'un mois	Entre 1 et 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois	Plus de 12 mois	Continuellement	Ponctuellement
Vivres	31%	30%	3%	3%	33%	N/A	N/A
Articles non alimentaires	2%	7%	5%	3%	83%	N/A	N/A
Distribution de bâches	0%	3%	2%	4%	91%	N/A	N/A
Matériaux pour la construction des abris	0%	7%	9%	9%	75%	N/A	N/A
Outils pour lancer des activités de subsistance	3%	6%	3%	12%	76%	N/A	N/A
Services de santé	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	67%	33%
Assistance psychosociale	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	10%	90%
Eau, hygiène et assainissement	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	98%	2%
Scolarisation	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	90%	10%

Services de santé et informations liées au COVID-19

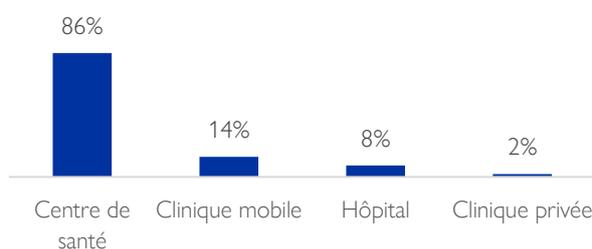
Accès aux services de santé

Selon les informateurs clés, seuls 29 pour cent des lieux de déplacement ont déjà reçu une assistance en santé (voir graphique 27 ci-dessus et tableau 6 ci-dessous). Les données indiquent que les populations déplacées ont accès aux services de santé dans 86 pour cent des localités évaluées (18% y ont accès dans la localité et 68% hors de la localité). Pour 86 pour cent de ces localités ayant accès à un service de santé, les centres de santé sont les infrastructures les plus proches, ensuite les cliniques mobiles (pour 14%), les hôpitaux (pour 8%) et les cliniques privées (pour 2%). Ces infrastructures sanitaires ne sont généralement pas suffisamment équipées pour prendre en charge d'éventuels patients atteints de COVID-19. En l'absence de services de santé adéquats, beaucoup de personnes recourent aux marchands ambulants de médicaments, appelés localement « Docteur Choukou ». En ce qui concerne la distance à parcourir pour accéder au service de santé le plus proche, lorsque le service de santé n'est pas présent dans la localité, les personnes doivent généralement marcher pendant plus de 50 minutes pour s'y rendre (65%) (voir la carte 7 ci-dessous).

Graphique 29 : Accès aux services de santé dans les localités



Graphique 30 : Types de services de santé existants

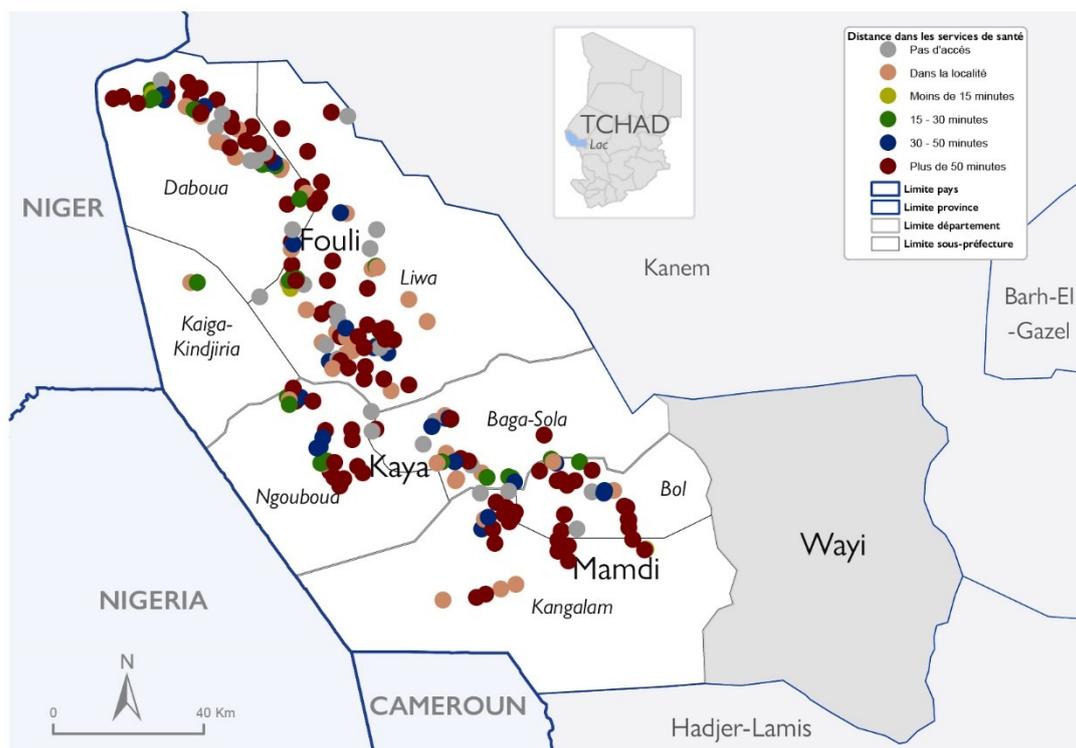


A part dans la sous-préfecture de Bagasola, où des assistances en santé ont déjà été fournies dans la majorité des localités (59%), ce type d'assistance n'a été fourni que dans la minorité des localités dans les autres sous-préfectures (Tableau 6 ci-dessous). C'est le cas notamment des sous-préfectures Bol, Ngouboua et Kangalam où les assistances en services de santé n'ont pas encore été fournies dans respectivement 86, 86 et 81 pour cent des localités.

Tableau 6 : Proportion des localités par sous-préfecture, où une assistance en santé a déjà été fournie ou pas

Département	Sous-préfecture	% des localités où une assistance en santé a déjà été fournie	% des localités où une assistance en santé n'a pas encore été fournie
Fouli	Daboua	32%	68%
	Kaiga-Kindjiria	29%	71%
	Liwa	31%	69%
Total Fouli		31%	69%
Kaya	Baga-Sola	59%	41%
	Ngouboua	14%	86%
Total Kaya		34%	66%
Mamdi	Bol	14%	86%
	Kangalam	19%	81%
Total Mamdi		16%	84%
Total		29%	71%

Carte 7 : Distance des localités évaluées au service de santé le plus proche (temps de marche)



Informations liées au COVID-19

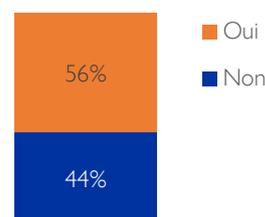
Par ailleurs, les informateurs clés ont indiqué que **des mesures de prévention étaient en place pour prévenir ou limiter la propagation du COVID-19 dans plus de la moitié (56%) des localités évaluées** (voir le graphique 31).

Parmi les localités ayant adopté des mesures de prévention, la grande majorité (89%) ont installé des dispositifs de lavage des mains avec du savon, 83 pour cent (contre 81% au round 14) ont organisé des campagnes de sensibilisation aux risques du virus et à sa prévention et 75 pour cent (contre 69% au round 14) ont effectué une distribution de savon ou de gel hydroalcoolique (voir le graphique 32 ci-dessous).

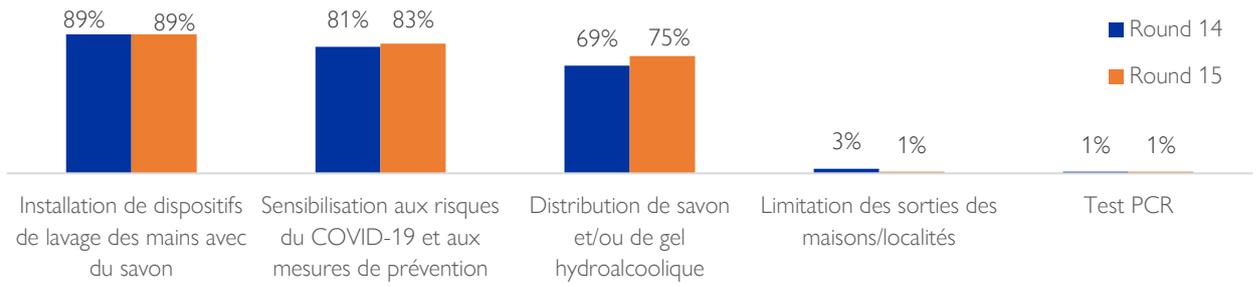
En ce qui concerne la connaissance des **gestes barrières recommandés** pour se protéger du virus et éviter sa transmission, le lavage fréquent des mains est connu dans 79 pour cent des localités (contre 61% au round 14). Par ailleurs, dans 28 pour cent des localités évaluées, la majorité des personnes savent qu'il faut éviter de se toucher le

visage, tandis que la distanciation sociale n'est connue que dans 27 pour cent des sites et villages identifiés. Cependant, **18 pour cent n'ont aucune connaissance des pratiques de protection à adopter**. Cette proportion a diminué rapport au round précédent (32% au round 14).

Graphique 31 : Des mesures sont-elles en place dans la localité pour prévenir ou limiter la propagation du COVID-19 ?



Graphique 32 : « Si oui, quelles mesures ? » (choix multiple)

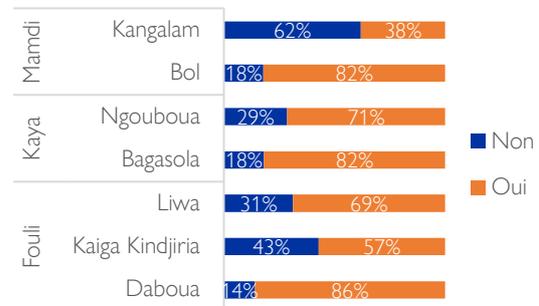


Eau, hygiène et assainissement

Assistance

Selon les informateurs clés, une assistance en eau, hygiène et assainissement a été apportée dans la plupart des lieux de déplacements évalués (73%), notamment au sein des sous-préfectures de Daboua, Baga-Sola, Bol et Ngouboua où une vaste majorité de lieux évalués (86%, 82%, 82% et 71% respectivement) ont déjà reçu ce type d'assistance. Cependant, dans la sous-préfecture de Kangalam, la plupart (62%) des lieux de déplacements n'ont pas encore reçu d'assistance en eau, hygiène et assainissement.

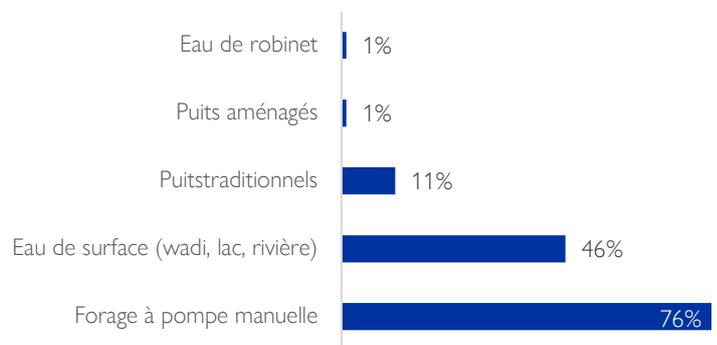
Graphique 33 : Assistance en eau, hygiène et assainissement par sous-préfecture



Principales sources d'eau

Les résultats de ce round indiquent que la source principale d'eau dans les localités accueillant les populations déplacées identifiées est le **forage à pompe manuelle** : 76 pour cent des lieux évalués disposent de cette source. Par ailleurs, les eaux de surface (46%) et les puits traditionnels (11%) sont également des sources d'eau importantes au sein des localités évaluées.

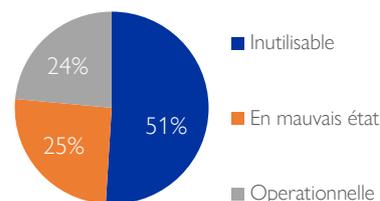
Graphique 34 : Sources d'eau (choix multiple)



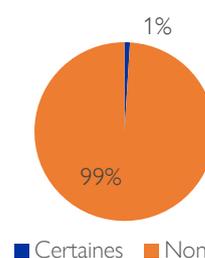
Disponibilité et état des latrines dans les lieux de déplacement évalués

Selon les données collectées auprès des informateurs clés, **51 pour cent des lieux de déplacement n'ont pas de latrines disponibles**, seuls 24 pour cent ont des latrines en bon état. Les données démontrent par ailleurs que même lorsque les latrines sont disponibles, elles ne sont pas séparées entre les femmes et les hommes dans la quasi-totalité des lieux de déplacement (99%).

Graphique 35 : État des latrines



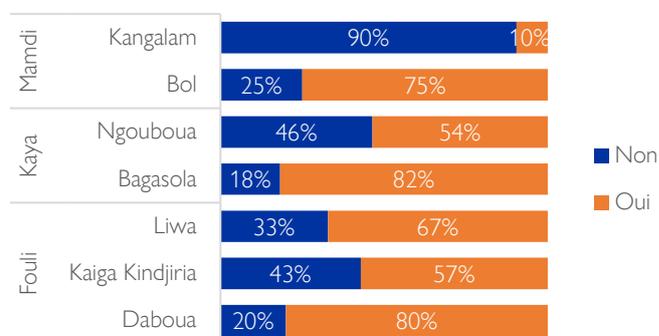
femmes et les hommes ?



Sécurité alimentaire

Le déplacement des personnes a généralement un impact négatif sur leur sécurité alimentaire, notamment dans un contexte où l'élevage, l'agriculture et la pêche sont des secteurs majeurs d'activité et de source alimentaire. De manière générale, dans 65 pour cent des lieux de déplacement, les informateurs clés ont indiqué qu'une assistance en vivres a déjà été fournie au moins une fois. Dans la plupart des sous-préfectures, la grande majorité des localités évaluées ont déjà reçu ce type d'assistance, à l'exception de la sous-préfecture de Kangalam (10%), en grande partie située dans les zones insulaires.

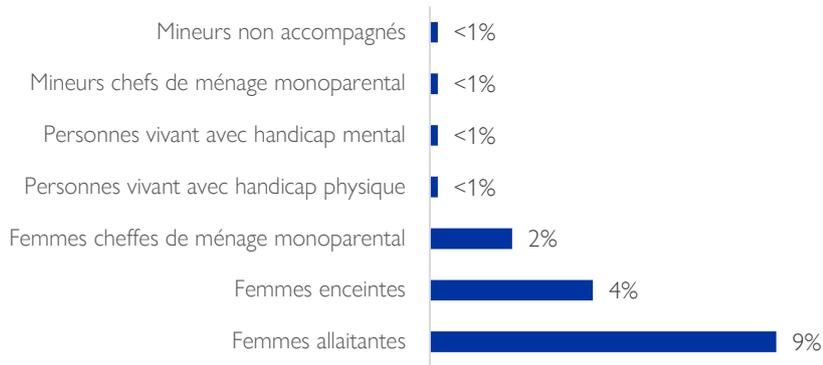
Graphique 37 : Assistance en vivres par sous-préfecture



Protection

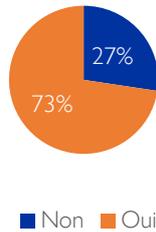
Les évaluations effectuées dans les lieux de déplacement de la province du Lac incluent un nombre limité d'indicateurs relatifs à la protection, dont les vulnérabilités et la possession de documents d'identité. En ce qui concerne les vulnérabilités, les données de ce round indiquent que respectivement 36 pour cent et 28 pour cent des personnes déplacées sont des femmes ou des mineurs chef.fe.s de ménage monoparental. Par ailleurs, un quart (25%) des personnes déplacées au sein des localités identifiées sont des femmes allaitantes, 10 pour cent sont des mineurs non accompagnés et 9 pour cent sont des femmes enceintes.

Graphique 38 : Principales vulnérabilités

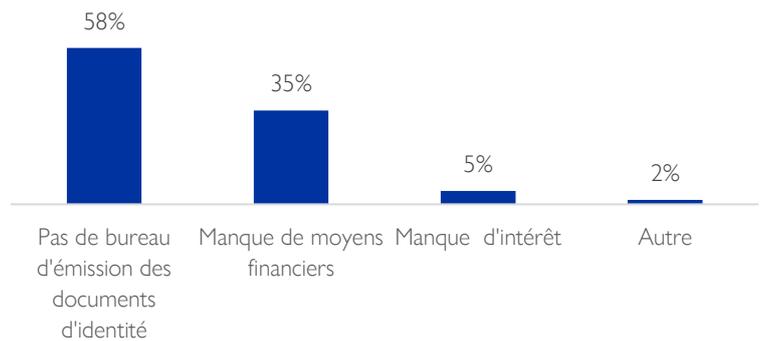


Dans les trois quarts des localités évaluées (73%), la majorité des personnes déplacées possèdent des documents d'identification. Dans les localités où la majorité des personnes déplacées sont dépourvues de documents d'identification (soit 27% des localités), la raison principale (dans 58% de ces lieux) est l'absence de bureau d'émission à proximité.

Graphique 39 : « La majorité des personnes déplacées possèdent-elles des documents d'identification ? »



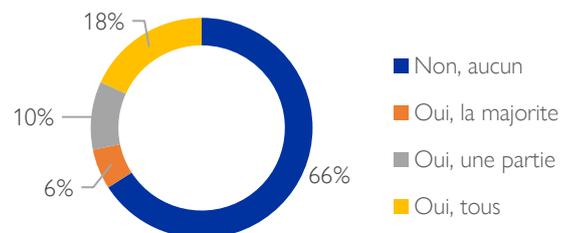
Graphique 40 : « Si non, pour quelle(s) raison(s) ? »



Scolarisation

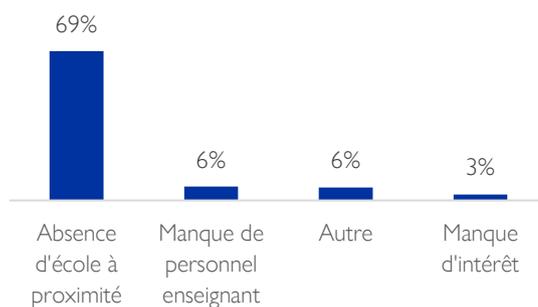
Dans la majorité de lieux de déplacement (66%), aucun enfant en âge scolaire ne fréquente une école. Les lieux de déplacement dans lesquels tous les enfants en âge scolaire fréquentent une école ne représentent que 18 pour cent de toutes les localités évaluées. Dans 69 pour cent des lieux, les informateurs clés ont indiqué que le manque d'école à proximité constituait la raison pour laquelle les enfants ne fréquentaient pas d'école. L'autre raison évoquée est le manque de personnel enseignant évoqué dans 6 pour cent des lieux de déplacement évalués.

Graphique 41 : « Les enfants en âge scolaire fréquentent-ils l'école ? »



Seule une minorité (28%) des lieux de déplacement ont déjà reçu une assistance en scolarisation. La sous-préfecture de Bol est celle qui héberge la plus grande proportion de localités ayant reçu ce type d'assistance (54%), tandis que celle de Liwa est dans la situation inverse (seuls 11% des lieux évalués dans cette sous-préfecture ont déjà bénéficié de cette assistance).

Graphique 42 : Raisons de non-scolarisation (choix multiple)



Graphique 42 : Assistance en scolarisation par sous-préfecture

